

Image not found or type unknown



Recuperation des 5% de reservation

Par **zucconi**, le **31/01/2012 à 13:22**

Bonjour,
Suite à un projet d'achat d'un appartement dans du neuf en VEFA donc , nous avons versé pour reserver l'appartement 5% au notaire.
Le 21/12/2011 la banquiere nous fait une proposition avec un taux de 3.5% , qui nous convient mais à notre grande surprise le 29/12/2011 nous recevons par courrier le dossier de pret immobilier et le taux est passé à 4.05%
Est ce legal ? Parce que la nous ne somme splus interesser ce qui nous augmente pa smal nos mensualités .
Nous voudrions recuperer notre apport de 5% , puisque le pret ne nous interesse pas .
Merci de votre aide je me tiens à disposition pour toute infos supplementaire
Je stresse un peu de perdre mes 5%